

MAIRIE DE SAINT MICHEL DE LANES

Place de la Mairie
11 410 - Saint Michel de Lanès
Tél/ Fax :04.68.60.30.87

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
SEANCE du 11 septembre 2015 - Délibération n° 15/2015**

Objet : Evolution de la compétence Enfance Jeunesse

L'an deux mille quinze et le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Saint Michel de Lanès, sous la présidence de Thierry LEGUEVAQUES.

Étaient présents : Mme SOTO Jacqueline, Mme BORDENEUVE Elodie, Mme BARRIENTOS Isabelle, Mr PRADALIER Henri, Mr RIVIERE Alain, Mr GRANIER Jean Marie, Mr LEGUEVAQUES Thierry, Mr PERCHERON Olivier, Mme RAHM Nancy.

Absents Excusés : Mr BARRIE Hervé, Mr RAZAT Michel

Secrétaire de séance : Mr RIVIERE Alain

Date de convocation : 4 septembre 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois datant du 6 juillet 2015 concernant l'évolution de la compétence Enfance Jeunesse. Le Syndicat Lauragais Audois, la ville de Castelnaudary et la Communauté de Communes travaillent actuellement avec la CAF de l'Aude sur le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018.

Concernant la petite enfance, il est proposé de transférer la compétence crèche à la Communauté de Commune. Conformément à l'article 1609 nonies C, ce transfert donnerait lieu à une correction de l'attribution de compensation des communes qui financent actuellement cette compétence.

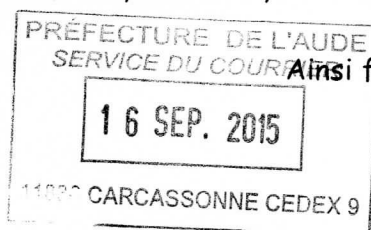
Concernant la jeunesse, il est proposé la création d'un nouvel accueil de loisirs extrascolaire sur l'est de la communauté de communes afin d'offrir à l'ensemble des enfants du territoire des solutions d'accueil pour les vacances scolaires.

Monsieur le Maire indique que chaque commune membre doit se prononcer sur ces deux options.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'adhésion de la commune d'AIROUX, à compter du 1^{er} janvier 2016, au Syndicat Lauragais Audois pour la compétence « Création, gestion et entretien des accueils de loisirs extrascolaires et gestion des transports publics occasionnels des enfants concernant le trajet écoles- Accueils de Loisirs Extrascolaires tels que prévus par les articles L.3112-1 et suivants du Code des Transports ».

APPROUVE la création d'un nouvel accueil de loisirs extra scolaires sur l'est de la Communauté de communes (Fendeille, Lasbordes, Laurabuc, Mireval Lauragais, Saint Martin Lalande).



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,
Thierry LEGUEVAQUES